

MAIRIE DE BEVONS

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 36/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Madame MAZIERE Audrey, Messieurs PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick

Procuration : Monsieur SCOTTI Patrick à Madame JULIEN Valérie

Convocation et affichage : 24/10/2024

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION MULTIPARTITE POUR LE FINANCEMENT DU NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SISTERON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que faisant suite à la réunion du comité de suivi sur l'avancée du projet en date du 15 juillet 2024, les résultats de la consultation des entreprises ont confirmé le dégagement d'une marge de manœuvre intéressante de plus de 8,2%.

Cette marge de manœuvre permet ainsi d'envisager les aléas éventuels pendant la période des travaux.

C'est ainsi que le bilan d'opération s'élève au montant maximal de 3 148 598,02 € HT comprenant 2 912 591,06 € HT (marchés de base) auxquels se rajoutent 22 762,26 € HT d'options retenues et 213 244,70 € HT de provisions pour divers et aléas et pour les révisions de prix en cours d'exécution des travaux.

Pour information, les options retenues sont les suivantes : Mobilier urbain (comprenant, bancs, poubelles, tables et supports à vélo) pour 6 507,20 € HT ; Aménagement sur bordure de voie (terrassements, voirie et espaces verts le long de la clôture chemin de bel air) pour 9 091,26 € HT ; Clôtures périphériques (clôture de l'ensemble du site en rajoutant le coté Durance) pour 7 163,80 € HT.

D'autre part, contrairement à ce qui était envisagé et suivant l'avis des services de la DDFIP, il convient de modifier par avenant la convention multipartite au financement de l'opération de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Sisteron signée le 31 mars 2022 afin de prendre en compte les modifications de la contribution financière des parties prenantes, dont notre commune, à l'opération de construction de locaux pour le nouveau centre d'incendie et de secours de Sisteron.

1. L'article 2 de la convention multipartite au financement de l'opération de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Sisteron signée le 31 mars 2022 est modifié comme suit :

Le coût d'objectif maximal de cette opération bâimentaire est estimée à 3 148 598 € HT.

Le plan de financement, selon la dernière estimation, est le suivant :

Subvention d'équipement du Conseil Départemental (70%) :	2 204 018 €
Subventions d'équipement des communes défendues en premier appel :	292 505 €
Autofinancement Ville de Sisteron :	652 075 €

Communes défendues en 1er appel	Population DGF 2022	Répartition participation financière des Communes
Sisteron	8049	20,71%
Salignac	694	1,79%
Entrepierres	489	1,26%
Saint Geniez	173	0,45%

Mison	1292	3,33%
Bevons	324	0,83%
Valernes	299	0,77%
Vaumeilh	333	0,86%
Total Communes	11653	30%

Communes défendues en 1er appel	Population DGF 2022	Participation financière estimée
Sisteron	8049	652 075 €
Salignac	694	56 360 €
Entrepierres	489	39 672 €
Saint Geniez	173	14 169 €
Mison	1292	104 848 €
Bevons	324	26 133 €
Valernes	299	24 244 €
Vaumeilh	333	27 078 €
Total	11653	944 579 €

NB : le montant de l'opération et de la participation de la Commune de Sisteron ne prend pas en compte ni la mise à disposition du terrain, ni le déplacement de la DZ présente sur site actuellement, ni les travaux de viabilisation du terrain.

2. L'article 4 de la convention multipartite au financement de l'opération de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Sisteron signée le 31 mars 2022 est modifié comme suit :

Le planning de réalisation sera le suivant : Travaux, compris période préparatoire : septembre 2024 à février 2026, soit 18 mois.

3. Le reste de la convention multipartite au financement de l'opération de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Sisteron signée le 31 mars 2022, demeure inchangé.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter le projet d'avenant n°1 et de l'autoriser à signer ce dernier. Les appels de fonds, dont les modalités sont reprises à l'article 3 de la convention multipartite du 31 mars 2022, n'interviendront qu'au terme du processus administratif par lequel l'ensemble des communes défendues en premier appel (Bevons, Entrepierres, Mison, Salignac, Sisteron, St Geniez, Valernes, Vaumeilh) et le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, auront délibéré et signé cet avenant n°1.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte les termes de l'avenant n°1 de la convention multipartite au financement de l'opération de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Sisteron signée le 31 mars 2022 ;**
- **Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention multipartite au financement de l'opération de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Sisteron signée le 31 mars 2022 et toute pièce relative à cette affaire ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 30 octobre 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire

Régis PLAUCHE